

L'étude préalable pour les travaux de l'église a été présentée



Les élus ont visité l'église pour observer les travaux urgents à effectuer. - DEVIN Nathalie

d'évaluer l'état périlleux de l'édifice, inscrit au titre des monuments historiques. Il compte deux statues (la Vierge à l'enfant et une statue de Marie-Madeleine) et le retable de saint Georges classés.

Priorité à la toiture

Les travaux envisagés se dérouleront en trois tranches. Avec en priorité, une concernant la toiture du clocher et les façades pour un montant de 522.580 € HT. À noter que, compte tenu de l'état du clocher, les cloches ne sonnent plus à la volée que dans certaines circonstances (enterrements, baptêmes...). Ensuite deux tranches conditionnelles sont prévues : la nef pour 595.495 € HT et le chevet pour 705 030 € HT.

L'ensemble de ces travaux reste suspendu aux subventions qui pourront être accordées car l'état d'endettement de la commune ne permet pas de contracter un nouvel emprunt. Les demandes de subventions en cours et à venir porteront sur l'ensemble des travaux. L'Europe, l'État, le conseil départemental, le conseil régional et les parlementaires du département seront sollicités.

Le conseil municipal réuni à la suite de cette réunion, a validé cette étude préalable.

Une réunion avec Patrick Salès, architecte du patrimoine, était organisée vendredi soir à Vinneuf. Le but était de présenter l'étude préalable de la restauration de l'église Saint-Georges.

Dans un premier temps, les participants ont été conviés par le maire Sylvain Nézondet à visiter l'église, ce qui leur a permis